

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°14 - publié le 30 octobre 2024



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°05

REUNION DU 29/10/2024

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie Noelle FLANDIN, Pierre FAURIE

e-mail : reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 12

Match n° 29731155, FC Muzolais 2 / Ent Larnage Bren 1, U15 Coupe Gilbert Pestre du 20/10/2024.

Réserve technique posée par l'éducateur de l'équipe de FC Larnage Serves

Considérant que les réserves visant les questions techniques doivent pour être valables :

-Être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre s'il est majeur ou pour les équipes de jeunes par le dirigeant licencié responsable de l'équipe plaignante, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu (article 97 des règlements sportifs du District).

Considérant que la réserve technique posée par l'éducateur de FC Larnage Serves, en date du 20/10/2024, est irrecevable en la forme, cette dernière n'étant pas considérée comme une réserve d'avant match.

2) Considérant que la Commission des règlements a pris connaissance de la confirmation de la réserve de FC Larnages, formulée par courrier électronique en date du 22/10/2024 ; que la Commission décide de la traiter mais en tant que réclamation d'après-match ainsi formulée :

« Nous voulons faire aussi une demande d'évocation car dans les règlements pas plus de 3 joueurs u 13 peuvent être surclassé en u 15 là il y avait 4 joueurs, de ce fait nous demandons match gagné pour le Fc larnage serves ».

Après vérification de la feuille de match **FC Muzolais 2 / Ent Larnage Bren 1, U15 Coupe Gilbert Pestre du 20/10/2024**, il ressort que seuls 3 joueurs ont participé à cette rencontre, il s'agit de :

- SCHMITT Ethan licence n° 960423577
- GHIGONETTO Julian licence n° 2548554735
- MAISONNAT Axel licence n° 9603990084

De ce fait la commission rejette la réclamation la considérant étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Lanarge Serves sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.





DOSSIER N° 13

Match n° 29543293, Malissard 2 / Montmeyran 2, Seniors D5 poule D du 20/10/2024 (match non joué)

Réclamation du club de Montmeyran pour le motif suivant :

« L'équipe de Montmeyran s'est déplacée à Montmeyran pour disputer la rencontre Malissard 2 / Montmeyran 2, Seniors D5 poule D qui devait se dérouler à 15h00 le 20/10/2024. Arrivé sur le lieu de la rencontre, l'équipe de Malissard n'était pas présente. Après un contact téléphonique avec un dirigeant de Malissard, nous apprenions que le match n'aurait pas lieu par suite d'un arrêté municipal.

Attendu que l'article 71 des règlements sportifs du District D/A précise, en cas d'arrêté municipal :

« Un terrain peut être déclaré impraticable par arrêté municipal, auquel cas celui-ci s'impose à tous. Un arrêté municipal doit :

- être établi sur un papier officiel de la mairie (lettre à entête),
 - Comporter un numéro d'enregistrement,
 - Mentionner deux dates : celle de la décision et celle de l'exécution,
 - Comporter obligatoirement la signature du Maire ou de son représentant mandaté, et du sceau de la mairie.
- Cet arrêté notifié au club est affiché à la porte du stade et envoyé par e-mail au District et à la personne chargée de la permanence sportive, dont les coordonnées figurent sur le site du District.

Le club recevant doit également aviser par contact téléphonique :

- La personne chargée de la permanence sportive,
- L'arbitre, les arbitres assistants,
- Le ou les délégués officiels désignés,
- Le club adverse afin qu'ils ne se déplacent pas ».

Attendu que le club recevant (Malissard) confirme dans son courriel avoir seulement adressé au club Montmeyran le dimanche 18/10/2024 à 16h29 l'arrêté municipal avec copie à la commission des compétitions suite à une erreur de transmission.

Considérant que le club de Malissard n'a pas avisé par mail et par téléphone:

La personne chargée de la permanence sportive, l'arbitre, le club adverse afin qu'ils ne se déplacent pas ».

En conséquence, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Malissard pour omission des obligations dévolues au club recevant en cas d'arrêté municipal.

En vertu de l'article 16 des règlements sportifs du District :

Malissard 2 : - (moins) 1 point 0 but

Montmeyran : 3 points, 3 buts

Le compte de Malissard sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 14

Match n° 29201859, AS Cornas 21 / Crest Aouste 22, U20 D2 poule C du 19/10/2024

Réserve d'après match posée par le club de AS Cornas sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Crest Aouste pour le motif suivant : des joueurs du club Crest Aouste sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.





Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation d'après match du club de AS Cornas par courriel le 21/10/2024 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de Crest Aouste en date du 22/10/2024 qui ne nous a pas fait part de ses remarques.

Après vérification de la feuille de match Crest Aouste 21 / Grand Ouest A. 21, U20 R2 poule A du 13/10/2024, il ressort que 4 joueurs ont participé à la rencontre de référence :

- DEHILIS Wassim licence n° 2546438289
- Coissieux Mathieu licence n° 2546424884
- GIOMETTI Faycal licence n° 2547849473
- HEMAIZIA Sami licence n° 2547208504

De ce fait, la commission donne match perdu à l'équipe de Crest Aouste.

En vertu de l'article 16 des règlements sportifs du District :

AS Cornas 21: résultat inchangé

Cest Aouste 22 : - (moins) 1 point 0 but

TRESORERIE

Relevé n° 1 – Saison 2024/2025

Suite au 1^{er} rappel effectué le 02/10/2024 et au 2^{ème} rappel du 17/10/2024, les clubs suivants ne sont pas à jour du paiement du relevé n°1 au 10/09/2024 ; en application de l'article 114 des Règlements Sportifs du District Drôme Ardèche, la Commission des Règlements leur inflige une **pénalité d'un retrait de 4 points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.**

Affiliation	Clubs
552388	FC Aubenas
544713	SC Romans

Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 12/11/2024, ils seront pénalisés d'un retrait supplémentaire de six (06) points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

La secrétaire
Marie Noelle FLANDIN





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion électronique du 28 / 10 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers sont mis en ligne sur le site du District.

En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu.

Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.

Rappel : Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.

Bonne saison à tous

Prochains Plateaux : Samedi 09 Novembre 2024 à 10h00.





U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.

Les calendriers sont mis en ligne sur le site du District.

Modifications :

BOURGEONS :

Poule A : Ajout FC Félines St Cyr Peaugres 4 qui se déplace avec l'équipe 3 du même club.

Poule K : Ajout EA Montvendre 2 qui se déplace avec l'équipe 1 du même club.

Poule Q : Retrait du club de MALATAVERNE. Le plateau du 09 Novembre se déroule à ANCONE.

Poule S : Le Club US St Just St Marcel organise le plateau du 7 Décembre 2024.

Poule T : Retrait US VALLEE JABRON 5.

En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu

Rappel : Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.

Bonne saison à tous

Prochains Plateaux : Samedi 09 Novembre 2024 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique AVENIR, PROMOTION, ESPOIRS et BOURGEONS.

MODIFICATIONS : Suite à l'intégration de nouvelles équipes les clubs sont priés d'enregistrer les modifications suivantes :

ESPOIRS :

Poule F : CHATO9 RHONE 1 remplace FC BB MONTSEGUR 1 ; ST JUST ST MARCEL 1 remplace FC BBMONTSEGUR 2.

Poule G : FCJ VINEZAC remplace Exempt 19 ; ST DIDIER AUBENAS 1 remplace OL RUOMS 1 ; AT FOOT CEVENNES 2 remplace CHATO9 RHONE 1 ; Exempt 99 remplace ST JUST ST MARCEL 1 ; FC VALLON 1 remplace Exempt 20.

BOURGEONS :

Poule B : CHANAS SERRIERES FC 3 remplace Exempt 23 ; FC RAMBERTOIS 2 remplace SARRAS ST VAL 2.





Poule C : SARRAS ST VAL 2 remplace CHATO9 ISERE 3.

Recomposition des poules H, I et J pour l'intégration des équipes supplémentaires.
Les équipes sont réparties dans 4 poules : H2, I2, J2 et K.

Prochains plateaux : Samedi 09 Novembre 2024 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

Festival PITCH U13 :

Les plateaux de 2^e Tour du festival PITCH U13 n'ayant pu avoir lieu le 19/10/24 seront joués pour le 02 Novembre au plus tard, à une date à définir, convenue avec les clubs participants. Si les installations du club recevant ne sont toujours pas en mesure de recevoir ce plateau, alors un club support sera trouvé dans l'ordre des visiteurs parmi les participants.

Coupe CHARLES ANDRE:

Les plateaux de 1^{er} Tour de la Coupe Ch ANDRE n'ayant pu avoir lieu le 19/10/24 seront joués pour le 02 Novembre au plus tard, à une date à définir, convenue avec les clubs participants. Si les installations du club recevant ne sont toujours pas en mesure de recevoir ce plateau, alors un club support sera trouvé dans l'ordre des visiteurs parmi les participants.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE JP QUINTIN :

Les rencontres du 1^{er} Tour non jouées le Dimanche 20 Octobre 2024 sont reportées aux 02 et 03 Novembre 2024, sauf la rencontre ESP HOSTUN - GF HERMITAGE TOURNON reportée au 01/12/2024.





COUPE Gilbert PESTRE :

Les rencontres du 1^{er} Tour non jouées le Dimanche 20 Octobre 2024 sont reportées aux 02 et 03 Novembre 2024, sauf la rencontre FC PEAGEOIS – Ent BOURG ARGEN/St JULIEN reportée au 17/11/2024.

Brassage

Poule E : La rencontre de la journée 4 du 13/10/2024, FC BG LES VALENCE – FC PEAGEOIS est programmée le 03/11/2024.

Poule J : La rencontre de la journée 3 du 13/10/2024, US VALS – FC VALLON est programmée le 24/11/2024.

U15 Brassage :

Rappel concernant les demandes de modification de date/horaire : Pour les championnats en 2 phases, les rencontres de la dernière journée de chaque phase doivent se dérouler le même jour. (Art 13 des Règlements Sportifs du District).

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE Ch VIVIER BOUDRIER :

Les rencontres du tour de cadrage, qui n'ont pu se jouer le 19/10/24 sont reportées, au 02/11/24.

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe sera en ligne à compter du 04 novembre, certaines rencontres pourront se dérouler le 16/11/24, le 30/11/24 ou le 14/12/24.

Forfait en Coupe VIVIER BOUDRIER : US VAL D'AY 2.

D1 :

Les rencontres de la journée 2 du 21/09/2024 :

US MONTELIMAR 1 / AS CHAVANAY 1,
OL SALAISE RHODIA 1 / FC RHONE VALLEE 1,
ENT USVJ-FCV 1 / US DAVEZIEUX VIDAL 2,
VALLIS AUREA FOOT 1 / RHONE CRUSSOL FOOT 07 2,

en retard sont programmées le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

US MOURS /AS SUD ARDECHE F 1,

en retard est programmée le 14/12/2024.





Les rencontres de la journée 4 du 05/10/2024 :

VALLIS AUREA FOOT 1 / Ent USVJ – FCV 1,
US MONTELIMAR 1 / AS SUD ARDECHE F 1,
US DAVEZIEUX VIDAL 2 / OL SALAISE RHODIA 1,
en retard sont programmées le 16/11/2024.

D2 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 2 du 21/09/2024 :

AS CORNAS 1 / ANNONAY FC 1,
US MOURS 2 / Ent HERMITAGE – CHATEAUNEUF 1,
Ent BOULIEU / BOURG 1 – US VAL D'AY 1,
FC MUZOLAIS 1 – Ent ST DONAT FCCBG USP 1
en retard sont programmées le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

FOOT MONT PILAT 1 / GF HERMITAGE TOURNON 1
en retard est programmée le 14/12/2024.

Les rencontres de la journée 4 du 06/10/2024 :

AS ANNONAY FC 1 – Ent HERMITAGE- CHATEAUNEUF 1
FC MUZOLAIS 1 / Ent BOULIEU-BOURG ARGENTAL,
en retard sont programmées le 16/11/2024.

Poule B :

Les rencontres de la journée 2 du 21/09/2024 :

FC MONTELIMAR 1 / FC BOURG LES VALENCE 1
ASF PIERRELATTE 1 / FC PORTOIS 1
OL CTRE ARDECHE 1 / AS ST MARCELLOISE 1
en retard sont programmées le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

FC EYRIEUX EMBROYE 1 / AS SUD ARDECHE F 2
en retard est programmée le 16/11/2024.

Les rencontres de la journée 4 du 06/10/2024 :

OL CTRE ARDECHE 1 / FC CHATUZANGE GOUBET 1,
ASF PIERRELATTE 1 / AS ST MARCELLOISE 1
en retard sont programmées le 16/11/2024.

Brassage

Poule A : La rencontre de la journée 3 du 12/10/2024, AS DOLON - PLATEAU ARDECHOIS est programmée le 30/11/2024.

Poule C : La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, ESP HOSTUN – US HAUTERIVES est programmée le 02/11/2024.





Poule D : La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, Ent ECA ACE – VALENCE FC est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, JS ST PAUL – BBRM 2 est programmée le 03/11/2024.

Poule E : La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, FA LE TEIL MELAS – ES MALISSARD est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 3 du 05/10/2024, FA LE TEIL MELAS – JS LIVRON est programmée le 11/11/2024.

Poule F : La rencontre de la journée 4 du 12/10/2024, CO CHATEAUNEUF RHONE – US VALLEE JABRON/FCV 2 est programmée le 02/11/2024.

Poule G : La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, US HAUTES CEVENNES – AS BERG HELVIE est programmée le 30/11/2024.

La rencontre de la journée 2 du 28/09/2024, FC ST RESTITUT – FC ROCHEGUDE est programmée le 30/11/2024.

La rencontre de la journée 3 du 05/10/2024, FC AS BERG HELVIE – FC VALLON est programmée le 30/11/2024.

Coupe GAMBARDELLA :

Félicitations aux clubs AS BERG HELVIE, AS SUD ARDECHE et US DAVEZIEUX pour leurs qualifications pour le 5^e Tour.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

U20D1 :

Journée 2 : La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, ES BOULIEU – US VALLEE JABRON est programmée le 14/12/2024.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, FC MUZOLAI – US MONTELMAR est programmée le 14/12/2024.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, AS SUD ARDECHE – SC BG ST ANDEOL est programmée le 14/12/2024.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, GF HERMITAGE TOURNON – FC MONTELMAR est programmée le 14/12/2024.

Journée 4 : La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, GF HERMITAGE TOURNON – US VALLEE JABRON est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, OL SALAISE RHODIA – US MONTELMAR est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, AS SUD ARDECHE – FC MONTELMAR est programmée le 21/12/2024.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, PIERRELATTE – ES BOULIEU est programmée le 02/11/2024.





La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, FC MUZOLAIS – AS CHAVANAY est programmée le 02/11/2024.

U20D2:

Poule A : La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, FOOT MONT PILAT – US 2 VALLONS est programmée le 02/11/2024.

Poule B : La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, AS ST MARCEL VALENCE – FC BG LES VALENCE est programmée le 02/11/2024.

Poule D : La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, AS SUD ARDECHE 2 – FA LE TEIL MELAS est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, Ent BERG HELVIE RUOMS – FC EYRIEUX EMBROYE est programmée le 09/11/2024.

Les rencontres de la journée du 09/11/2024 de la poule D sont reprogrammées le 16/11/2024.

Coupe Georges ETIENNE :

1^{er} Tour Samedi 14 Décembre 2024. 28 équipes engagées. 12 matchs + 4 exempts.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 12

RAPPEL AUX SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUBS

Pour toute modification de vos rencontres (changement de terrain, changement d'horaire, report ou annulation, etc...), vous devez IMPERATIVEMENT prendre contact directement et VERBALEMENT, avec le ou les arbitres désignés afin de les informer des modifications (le listing des arbitres est à votre disposition sur simple demande au District et a aussi été envoyé sur la boîte mail des clubs).

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La Commission constate depuis le début de saison que les rapports disciplinaires ne sont pas complets et pas assez précis, pourtant les consignes ont bien été données lors de l'Assemblée Générale. Nous vous rappelons qu'il ne faut pas se précipiter pour faire un rapport et que la CDA ou l'UNAF peuvent vous aider. L'application du règlement intérieur et des convocations seront réalisées aux personnes concernées si cela ne s'améliore pas.

FOOT DIVERSIFIE

Information de la commission en arbitrage.

Nous recherchons des volontaires pour arbitrer en semaine du foot diversifié. Prérequis : Avoir réussi les tests physiques.

Pour les Arbitres qui ne se sont pas inscrits sur la fiche Arbitre, merci de renvoyer un mail de candidature sur la boîte mail : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 02 & 03/11/2024

- **MARLHIN ALEXANDRE (06.19.30.88.17)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

RATTRAPAGE TEST TAISA

Dernier rattrapage de l'année : le samedi 02 novembre 2024 Étoile à Sur Rhône (Synthétique)

Rendez-vous à 10h

Seul les arbitres avec leur dossier médical validé seront aptes à courir.

Stylo obligatoire pour les arbitres convoqués

Liste des arbitres convoqués :

BENLABIED	YONI	JAD
BILLON	JULES	JAD
BOUSHABA	JASMINE	JAD
CHAVANT	TITOUAN	JAD





DE CILLIA	BRAYAN	JAD
FARDADIS	NAWFAL	JAD
GIRY	MAELY	JAD
MARMI	AIMEN	JAD
POLATOGLU	TALIP	JAD
JUSTIN	ALEXIS	D2
VIOUGEAS	VINCENT	D2
BAGHOUGH	AZIZ	AA
BEATTIE	ELLIOT	AA
CHABBAT	MAURICE	AA
LOMBARD	LOIC	AA
MONTROT	MICHAEL	AA
PEGUET	CHLOÉ	AA
PERDRIOLE	RAPHAEL	AA
ROUBI	FRÉDÉRIC	AA
WEBER	STÉPHANE	D3
AMEUR	ZOUHAIER	D4
AMROUNE	SAMIR	D4
BARBOSA	LAURENT	D4
BORNIER	INGRID	D4
DADDA	DJILLALI	D4
EL ETTALSSI	HAMEZA	D4
GHARIBIAN	STÉPHANE	D4
GODET	CÉDRIC	D4
HARDI	OTHMAN	D4
HERMANN	MAGALIE	D4
MAGNET	DORIAN	D4
MONBRUNO	KINTH	D4
NAICH	MOSTAFA	D4
SALAKA	NIHAD	D4
VALENCONY	ANDRÉ	D4
VERRECHIA	LAURENT	D4
WADJIB	IMRANE	D4
ZEROUALI	OUALID	D4

REUNIONS TECHNIQUES DECENTRALISEES DES ARBITRES





La CDA vous informe des lieux et horaires pour les réunions techniques décentralisées.

La présence est facultative. Cependant, votre présence vous rapportera **3 points bonus** pour votre classement en fin de saison.

Il ne faut suivre qu'une seule des 3 réunions.

- La première se déroulera le **Lundi 18 Novembre** à CHÂTEAUNEUF DU RHÔNE, à la salle polyvalente (salle du Haut) située à l'adresse suivante : Chemin de la Graveline.
- La seconde se déroulera le **Mardi 19 Novembre** à SARRAS, à la salle de réception du club, située à l'adresse suivante : Rue du Champ de l'Homme.

La réunion débutera à 19h30 et se terminera à 21h30. Le club local nous proposera un temps convivial pour clôturer la soirée technique.

- La dernière réunion se déroulera le **Samedi 30 Novembre** au Siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Début de la réunion à 9h30 et fin à 11h30. Le DDAF proposera un temps convivial pour clôturer la matinée technique.

Pour ces réunions, merci de vous munir d'un stylo.

Ces réunions s'adressent à l'ensemble des Arbitres de notre District, Stagiaires, Assistants, Féminines, Jeunes et Adultes.

En espérant vous voir nombreux pour ce temps technique.

RAPPORTS TUTORATS ADULTES ET JEUNES

Suite à quelques petits problèmes de début de saison. Le CTDA et le Secrétaire, dans un accord commun, vous demandent **DESORMAIS** de bien vouloir envoyer votre Rapport de Tutorat en **WORD** et en **PDF** aux adresses suivantes " arbitres@drome-ardeche.fff.fr " et " bprottoy@drome-ardeche.fff.fr ". Ceci afin de faciliter la réception et l'envoi aux intéressés.

Le Rapport doit être fait informatiquement et envoyé via un PC fixe ou Portable et non via un téléphone portable, car certains ne permettent pas de l'envoyer dans sa conformité.

Nous vous remercions par avance.

CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

NOVEMBRE

Samedi 02 : Rattrapage Tests Physiques – ETOILE SUR RHÔNE (Synthétique) – 10h à 11h

Lundi 18 : Réunion Technique Décentralisée – (secteur sud) CHÂTEAUNEUF DU RHÔNE – 19h30 à 21h30

Mardi 19 : Réunion Technique Décentralisée – (secteur nord) SARRAS – 19h30 à 21h30

Samedi 30 : Réunion Technique Décentralisée – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (secteur centre) – 9h30 à 11h30





DÉCEMBRE

Samedi 07 : Recyclage AA + FEMININES (Toutes catégories) – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

JANVIER

Samedi 18 : Recyclage D1/D2- GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 18h

Samedi 25 et Vendredi 31: FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

FÉVRIER

Samedi 01 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

Samedi 01 : Rattrapage Tests Physiques (Lieu à définir) – 10h à 11h

?? : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) –

Samedi 08 : Recyclage D3 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 15 : Recyclage JAD – à définir (secteur nord) – 8h à 13h

Samedi 22 : Recyclage JAD – à définir (secteur sud) – 8h à 13h

Lundi 24 au Jeudi 27 : FIA Jeunes & Adultes – CHATUZANGE LES GOUBET – 8h à 18h (Adultes) / Internat Jeunes

MARS

Samedi 01 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – 9h30 à 12h30

Samedi 15 : Recyclage D4 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

MAI

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h

ABSENCE DE DERNIERE MINUTE

Lorsqu'un arbitre est absent (hors indispo réglementaire) celui-ci devra envoyer un justificatif d'absence dans un délai de 7 jours à la boîte mail arbitre, sinon le règlement intérieur sera appliqué.

COURRIERS DES ARBITRES

- **REBOUL Jean-Pierre** : Courriel changement d'adresse postale lu et noté.
- **BOURDEUX Clément** : Envoi du certificat médical. Bon rétablissement.
- **DE JESUS SOUSA José** : Courriel lu et noté.
- **BEATTIE Elliot** : Courriel lu et noté.
- **GARANCHON Giany** : Candidature Ligue lu et noté.





- **BOUSHABA Amir** : Candidature Ligue lu et noté.
- **WADJID Imrane** : Courriel lu et noté.
- **GALOYAN Athur** : Candidature Ligue lu et noté.
- **DUCOL Clément** : Candidature Ligue lu et noté.
- **ROUBI Frédéric** : Envoi du certificat médical. Bon rétablissement.
- **DURAND Gohan**: Envoi du certificat médical. Bon rétablissement.
- **CHEVAL Fanny** : Courriel changement d'adresse postale lu et noté.
- **DUPUIS Marc** : Courriel lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **JOYEUSE ST PAUL** : Courriel lu et noté. Transmis au CTDA

Président CDA
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA
Jean-Baptiste RIPERT